

Atelier FSE

FSE - Fonds Social Européen

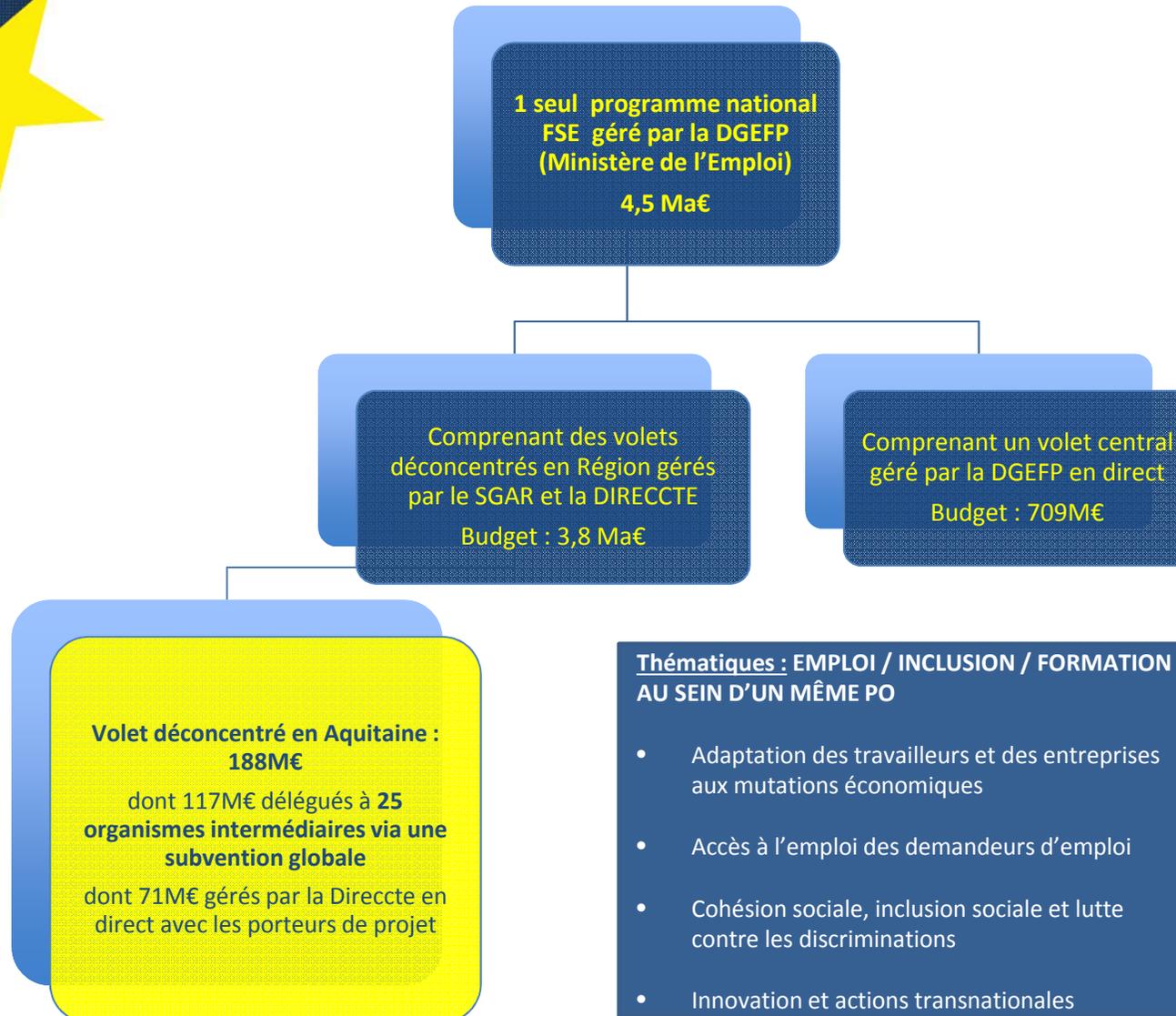
IEJ - Initiative pour l'Emploi des Jeunes

FONDS
EUROPÉENS
2014-2020

europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



RAPPEL : Architecture du FSE sur la période 2007/13



2014-2020 : une nouvelle ère pour le FSE

- **Les Régions deviennent autorités de gestion des fonds européens** (100% des crédits FEDER et 35% des crédits FSE concentrés principalement sur leur compétence en matière de formation et d'orientation)
- Chaque Région dispose de son propre programme opérationnel. Les PO régionaux sont **pluri-fonds FEDER/FSE et IEJ** pour les Régions éligibles à l'IEJ.
- **L'Etat (DGEFP) conserve la gestion de 65% des crédits FSE** dont les 2/3 sont déconcentrés en région aux Direccte.
- La mise en œuvre de cette répartition du FSE entre Etat et Région a nécessité la **rédaction d'un accord entre le SGAR et la Région Aquitaine pour définir des lignes de partage du FSE en Aquitaine :**
 - La Région intervient prioritairement sur ses compétences en matière de formation et d'orientation, mais également sur l'économie sociale et solidaire, la création d'activité et l'enseignement supérieur
 - L'Etat conserve le financement des actions visant l'emploi et l'inclusion en Aquitaine
- Création d'un nouveau dispositif européen cofinancé par le FSE : **L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)** qui vise à pallier les effets de la crise sur le chômage des jeunes en Europe.
 - Sont éligibles les Régions ayant enregistré en 2012 un taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans supérieur à 25%. L'Aquitaine y est ainsi éligible.
 - Les actions développées au titre de l'IEJ doivent s'adresser **aux jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation (NEET)**
 - **Les crédits IEJ sont également partagés entre l'Etat et les Régions :**
 - 65% des crédits gérés par la DGEFP dont les 2/3 sont déconcentrés aux Direccte, sur le repérage et l'accompagnement vers l'emploi des jeunes NEET
 - 35% des crédits gérés par les 13 Régions françaises éligibles, principalement sur des actions de formation, création d'activité ou promotion de l'apprentissage au profit des jeunes NEET

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



Dordogne
le DÉPARTEMENT
www.dordogne.fr



Conséquence : une nouvelle architecture du FSE sur la période 2014/20

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020

Un PO national FSE
Emploi et Inclusion

Budget : 3,8 Ma€

Autorité de gestion :
DGEFP

Articulation entre un
volet central et des
volets déconcentrés en
région

Financement d'actions
prioritairement
orientées autour de
**L'EMPLOI ET DE
L'INCLUSION ACTIVE**

Un PO national IEJ

Budget : 218 M€

Autorité de gestion :
DGEFP

Articulation entre un
volet central et 16
volets déconcentrés en
région

Financement d'actions
visant prioritairement
**LE REPÉRAGE ET
L'ACCOMPAGNEMENT
des jeunes NEET de
moins de 26 ans** (seul
public éligible à l'IEJ)

26 PO régionaux

FEDER/FSE avec un volet IEJ

Budget : 2 Ma€

26 Autorités de gestion :
Conseils régionaux

Financement d'actions axées
prioritairement sur **les
compétences des Régions en
matière de FORMATION** mais
possibilité d'interventions sur
**d'autres thématiques selon un
consensus régional** entre les
Directe et les Conseils régionaux
(ex : création d'activité, ESS...)

IEJ – volet déconcentré de l'Etat : Accompagnement amont des jeunes NEET

L'objectif de l'IEJ est d'amener les jeunes NEET à une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage. Dans cette phase amont de l'accompagnement, le volet déconcentré du PON IEJ soutient les actions destinées à :

- **Améliorer le repérage des jeunes** les plus éloignés de l'emploi (en particulier les jeunes en décrochage scolaire, sans qualification, qui ne sont plus en lien avec le service public de l'éducation ou de l'emploi)
 - collaborations entre acteurs en contact avec les jeunes sur les territoires
 - mise en place de plates-formes ou collectifs d'acteurs visant à organiser le repérage
 - réalisation du diagnostic partagé de la situation du jeune
 - orientation vers une structure d'accompagnement

- **Renforcer l'accompagnement vers l'emploi**
 - identification et valorisation des acquis du jeune
 - engagement dans un parcours modulable et suivi par un référent dédié
 - redynamisation des savoirs fondamentaux
 - valorisation des compétences
 - remobilisation autour de projet
 - mises en situation en milieu professionnel

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



Dordogne
le DÉPARTEMENT
www.dordogne.fr



IEJ - Région : Accompagnement aval des jeunes NEET

En complémentarité de l'Appel à projets lancé par la Direccte pour repérer les jeunes NEET et leur proposer un accompagnement personnalisé, la Région met en œuvre avec le soutien de l'IEJ de nombreux dispositifs permettant à ces jeunes d'accéder à la qualification et à l'emploi.

L'intervention de la Région au titre de l'IEJ est ainsi principalement orientée

- **autour de sa compétence en matière de formation :**
 - actions du Programme de Formation et revenu social de formation circonscrits aux jeunes de moins de 26 ans,
 - soutien au dispositif Nouvelle Chance par l'Alternance,
 - mise en œuvre d'une Ecole régionale de la Deuxième Chance
- **Mais aussi autour de l'apprentissage à travers le lancement d'un appel à projets spécifique à destination des CFA d'Aquitaine visant :**
 - la promotion de cette voie de formation comme voie d'accès privilégiée à l'emploi
 - ou encore l'accompagnement vers l'emploi ou une poursuite d'études des jeunes NEET diplômés de l'apprentissage
- **l'accompagnement à la création d'activité pour les jeunes NEET :**
 - toute initiative spontanée d'un porteur de projet pourrait être soutenue
 - un appel à projets spécifique sur cette thématique pourra également être lancé par la Région

Objectifs :

- Accompagner 11 000 jeunes NEET de moins de 26 ans dans le cadre de l'IEJ
- 42% de ces jeunes en emploi six mois après la fin de l'action IEJ

LE FSE EN AQUITAINE 2014/20 : OBJECTIF FORMATION

Conformément aux lignes de partage définies entre l'Etat et les Régions, la Région Aquitaine mobilise prioritairement le FSE au profit de la **formation tout au long de la vie**

Cependant son intervention vise un objectif plus large qui est **d'améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie mais aussi par le soutien à la création d'activité**

C'est ainsi que l'axe FSE du PO de la Région Aquitaine est ouvert au financement d'actions relevant :

- de la **formation professionnelle et de l'orientation**
- de la **prévention du décrochage universitaire**
- de **l'accompagnement à la création d'activité pour des publics ciblés**
- du champ de **l'économie sociale et solidaire**

Un intérêt particulier est porté à la **politique de la ville** à travers le soutien de projets s'inscrivant dans des quartiers prioritaires « Politique de la ville » relevant d'une de ces thématiques

Le FSE en Aquitaine 2014/20 : Approche Formation – Exemples de projets

- **Objectif FORMATION : Accroître l'accès à l'emploi des aquitains par la formation**
 - actions qualifiantes du Programme régional de Formation, actions de formation des personnes sous main de justice,
 - actions s'inscrivant dans le cadre de la Politique Nouvelle Chance de la Région
 - actions de formation innovantes
- **Objectif FORMATION : Accroître la qualité et l'efficacité des systèmes d'orientation et de formation**
 - développement de nouvelles pratiques d'apprentissage, promotion et amélioration de la qualité dans l'apprentissage
 - mise en œuvre du service public régional de l'orientation,
 - développement de pôles d'excellence de formation,
 - soutien à la politique de mobilité internationale (promotion, partenariats...)
- **Objectif CREATION D'ACTIVITE : Augmenter le nombre de créateurs et repreneurs issus des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité**
 - parcours intégrés d'accompagnement à la création d'activité pour un public ciblé (apprentis, étudiants...),
 - parcours d'accompagnement à la création d'activité dans un domaine ciblé (agriculture...)
- **Objectif ESS : Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'ESS**
 - soutien aux programmes des structures d'appui et d'accompagnement à la création dans l'ESS,
 - actions de formation des entrepreneurs de l'ESS,
 - soutien financier spécifique aux micro-projets associatifs et coopératifs, soutien aux projets porteurs d'innovation sociale
- **Objectif ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : Faciliter l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur des jeunes socialement ou géographiquement défavorisés**
 - actions d'orientation des lycéens,
 - actions de promotion de l'enseignement supérieur, échanges entre lycéens et étudiants,
 - actions d'intégration des nouveaux étudiants à l'université



LE FSE EN AQUITAINE 2014-20 : PON FSE volet Emploi

Le PON FSE se décline en 3 axes d'intervention et 7 priorités d'investissement :

Axes d'intervention :

- Accompagner vers l'emploi
- Anticiper les mutations économiques
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

▪ Axe 1 - Accompagnement vers l'emploi

• Accès à l'emploi :

- accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi
- aide à la mobilité géographique

Cibles : DE notamment les jeunes, seniors, moins qualifiés, habitants des quartiers prioritaires

• Modernisation des institutions du marché du travail

- expérimenter de nouveaux services à destination des DE et Ets
- professionnaliser les conseillers du SPE

Cibles : acteurs du SPE

• Réduction et prévention du décrochage scolaire

- développer les actions de prévention de l'échec scolaire

Cibles : jeunes en risque de décrochage



LE FSE EN AQUITAINE 2014-20 : PON FSE volet Emploi

■ Axe 2 - Anticipation des mutations économiques

- Adaptation aux changements des travailleurs et des entreprises :

- améliorer la gestion des compétences

- mobiliser les entreprises et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle

- former les actifs occupés

Cibles : TPE - PME et les salariés qui bénéficient le moins de la formation (bas niveau de qualification, femmes, séniors)

- Viellissement actif et bonne santé

- mise en place d'action de gestion des âge en entreprise visant notamment à améliorer les conditions de travail des séniors

Cibles : salariés séniors de plus de 54 ans

LE FSE EN AQUITAINE 2014-20 : PON FSE - volet Inclusion

▪ Axe 3 – Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

- Mise en œuvre de parcours intégrés vers l'emploi:
 - accompagnement individualisé et renforcé permettant de lever les freins professionnels et sociaux
 - orientation, formation et accompagnement des jeunes très désocialisés
 - amélioration de l'ingénierie de parcours

Cibles : toute personne en situation ou menacée de pauvreté , en âge d'intégrer le marché du travail et rencontrant des difficultés compromettant le retour à l'emploi durable - bénéficiaires des minima sociaux

- Mobilisation des entreprises dans les parcours d'insertion
 - mobilisation renforcée des employeurs
 - développement de la responsabilité sociale des entreprises
 - coopération des entreprises avec les structures d'insertion par l'activité économique
- Coordination de l'offre en faveur de l'insertion
 - appui à la définition et mise en œuvre des cadres de coordination,
 - ingénierie et développement d'outils de coordination

L'ensemble du volet inclusion est délégué aux Conseils généraux et structures porteuses du PLIE sur les territoires

LE FSE – INCLUSION EN DORDOGNE

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020

bénéficiaires	Montants 2014-2020	Rappel 2007-2013
CG 24	6 288 138 €	3 000 000 €
PLIE AGLO PERIGUEUX	1 200 000 €	1 012 633 €
PLIE HAUT PERIGORD	784 290	597 358 €
	8 272 428 €	

Département 24: 2 conventions
 60 % de l'enveloppe 2015-2017 : 3 772 883 €
 40 % conditionné à la mise en œuvre de la 1^{ère}
 subvention (programmation et réalisation)

LE FSE INCLUSION DEPARTEMENT DORDOGNE

- Subvention globale gérée par le Département 24 Validée lors du CRP du 30 avril 20152
- Liste des dispositifs ouverts dans le cadre de l'appel à projets 2015
- 1 Mise en œuvre des parcours d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi (2 737 883 €)
- 2 Actions de coopération entre les entreprises d'insertion et les partenaires locaux (795 000 €)
- 3 Coordination et animation des acteurs de l'insertion (240 000 €)
- 4 Garantir l'efficacité du pilotage de la subvention globale FSE
- 5 Communiquer sur l'intervention de l'Union Européenne en Dordogne.

FONDS
EUROPÉENS
2014-2020
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



FSE INCLUSION 2014-2020

les modalités

2 737 883 €

DISPOSITIF 1 : Mise en œuvre des parcours d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi
La mise en œuvre des parcours intégrés et/ou renforcés mettant en œuvre une ou l'intégralité des étapes du parcours tels qu'identifiés dans l'avenant 1 au PTI :

Etape 1 : Levée des freins sociaux à l'emploi: accompagnement individualisé en réponse à une nécessité de remobilisation individuelle mais aussi collective : acquisition de compétences de base, aide à la mobilité, garde d'enfants, santé, logement, etc...

Etape 2 : Accompagnement socioprofessionnel: formations et actions spécifiques et adaptées (individuelles ou collectives) en réponse à une nécessité de continuité et de dynamisation du parcours / Mise en situation professionnelle (période d'immersion, de stage, d'évaluation en milieu de travail, tutorat) / Travail en structure d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique...

Etape 3 : Accompagnement d'accès à l'emploi et en emploi: parcours d'accompagnement à l'emploi, définition du projet professionnel à l'embauche sur un contrat durable (mise en situation de travail, formation, Techniques de Recherche d'Emploi, actions d'insertion jusqu'au suivi dans l'emploi..).

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020

FSE INCLUSION 2014-2020

les modalités

795 000 €

DISPOSITIF 2 : Actions de médiation et de coopération avec les employeurs

Le développement de la responsabilité sociale des employeurs avec mise en œuvre des actions d'accompagnement des publics dans le cadre du développement de la clause sociale dans les marchés publics et achats privés,

- Les actions de promotion des clauses sociales et leurs modalités de mise en œuvre à l'échelle territoriale sur les procédures de marché mises en œuvre par le Conseil général de la Dordogne,
- Les coopérations entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique,
- Les partenariats innovants avec les structures de l'ESS et entre elles pour intégrer les publics dans le monde du travail,
- la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences avec l'intégration de la dimension inclusion et intégration des publics très éloignés de l'emploi

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



Dordogne
le DÉPARTEMENT
www.dordogne.fr



FSE INCLUSION 2014-2020

les modalités

240 000 €

DISPOSITIF 3 : Coordination et animation des acteurs de l'insertion

Mise en œuvre du Pacte Territorial de l'insertion: ; réalisation d'études, analyse des besoins, réalisation de diagnostic,
Objectif: actions de mises en réseau des partenaires, coordination des acteurs de l'insertion, mise en œuvre de plateformes et instances de coordination, animation, professionnalisation des acteurs de l'insertion.
A titre expérimental: appui à la création de Pôles Territoriaux de Coopération Economique

91 100 €

DISPOSITIF 4 : Pilotage de la subvention globale

Mise en œuvre des systèmes de gestion et de contrôle de la SG

DISPOSITIF 5: Communication sur le FSE

Mise en œuvre de la stratégie de la communication autour du FSE

3 222 €

FONDS
EUROPÉENS
2014-2020
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



FSE INCLUSION 2014-2020

les modalités

CRITERES DE SELECTION

Les crédits FSE gérés par le Département étant limités, certains critères de sélections sont mis en place :

Les opérations devront atteindre un montant au moins égal à 50.000 € en coût total éligible.

Le porteur de projet devra démontrer :

- La valeur ajoutée liée à l'utilisation des fonds communautaires,
- La pertinence et faisabilité du projet relatif aux besoins des publics et aux caractéristiques du territoire,
- La capacité administrative et financière des candidats,
- La cohérence des moyens humains mis en œuvre,
- L'innovation de l'action (en terme d'organisation, d'ingénierie de parcours ou de secteurs d'activité),
- L'accessibilité du lieu des interventions,
- La prise en compte des priorités transversales que sont l'égalité de chances, l'égalité hommes femmes, la lutte contre les discriminations et le développement durable,
- L'expérience dans le domaine des collaborations avec le secteur marchand, l'insertion et l'inclusion sociale,

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



Dordogne
le DÉPARTEMENT
www.dordogne.fr



FSE INCLUSION 2014-2020

les modalités

TERRITOIRES ELIGIBLES

L'intégralité du territoire est éligible y compris les territoires couverts par le PLIE du HAUT PERIGORD, le PLIE de PERIGUEUX et le futur PLIE de Bergerac et de Lalinde en cours de création.

Une attention particulière sera portée aux projets identifiant les territoires fragiles (ruraux ou urbains) et aux quartiers prioritaires définis dans le cadre de la politique de la ville et aux opérations présentées dans le cadre d'une mutualisation entre plusieurs structures.

Ainsi, les territoires principalement ciblés seront:

- l'ouest de la Dordogne, Vallée de l'Isle, de part et d'autre des rivières Isle et Dordogne,
- les zones rurales en décrochage pour lesquelles les critères cumulés tels que nombre de bénéficiaires de RSA, taux de pauvreté, niveau de qualification et emploi sont fortement impactant,
- les quartiers dits prioritaires et définis dans le cadre de la politique de la ville (Bergerac, Périgueux et Coulouniex-Chamiers),

FSE INCLUSION 2014-2020

Ce qui change

- Elargissement des publics
- Les indicateurs / cadre de performance
- Le suivi des participants
- Les points de contrôle dans l'instruction:
application des options des coûts simplifiés –
analyse financière - Aides d'état –

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



Dordogne
le DÉPARTEMENT
www.dordogne.fr



FSE INCLUSION 2014- 2020

Elargissement des publics éligibles

- Toutes les personnes éloignées de l'emploi: bénéficiaires des minima sociaux + autres personnes en situation ou menacés de pauvreté

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



Dordogne
le DÉPARTEMENT
www.dordogne.fr



FSE INCLUSION 2014-2020

Suivi des participants / Indicateurs

- 1 Cadre de performance qui vaut pour l'ensemble de l'axe 3 Inclusion : l'atteinte des cibles conditionne l'attribution d'une réserve de performance (6 % de la maquette) avec risque de suspension des remboursements
- 
- Indicateur de réalisation: objectif concernant les entrées chômeurs et inactifs (2018 pour RAE 2019)
 - **Périmètre subvention globale:**
 - Indicateurs de réalisation avec valeur intermédiaire pour 2018: atteinte des cibles
 - Nb de chômeurs: 2 000 → **2405**
 - Nombre de participants inactifs: 500 → **2038**

FSE INCLUSION

Suivi des participants / Indicateurs

Définitions

- Participants inactifs au sens communautaire: les personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage, jeunes, les retraités, les hommes et les femmes au foyer, étudiants, personnes en incapacité de travailler
- Chômeurs au sens communautaire:
- Une personne en âge de travailler qui répond aux 3 objectifs suivants: être sans emploi / être disponible pour prendre 1 emploi /avoir recherché activement 1 emploi dans le mois qui précède (pas obligatoirement inscrit à Pôle Emploi)
- Cela peut être: bénéficiaires du RSA socle / des personnes qui perçoivent l'ASS

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



Dordogne
le DÉPARTEMENT
www.dordogne.fr



FSE Inclusion

Les Instances de pilotage

- Un Comité de programmation avec un règlement intérieur
- Le comité de programmation: valide la programmation des opérations :
- Aujourd'hui : 20 dossiers déposés
- 6 dossiers à la programmation

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



Dordogne
le DÉPARTEMENT
www.dordogne.fr



CONTACTS

FSE : OBJECTIFS FORMATION / CREATION

Conseil régional d'Aquitaine
Direction Fonds Social Européen

ue.formation.emploi@aquitaine.fr

Directeur : Antoine MATHIEU (05.57.57.81.25)

FSE : PON EMPLOI et INCLUSION

Direccte Aquitaine
Pôle 3 E - Service Fonds Social Européen
Département Dordogne – Service des affaires européennes et de la Coopération ou Pôle RSA

aquit.fse@direccte.gouv.fr

www.aquitaine.direccte.gouv.fr

<https://ma-demarche-fse.fr>

www.dordogne.fr

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**

europe-en-aquitaine.eu/2014-2020

